

Image not found or type unknown



J occupe a appartement ou mon nom ne figure pas

Par **katou_old**, le **09/10/2007 à 12:47**

merci pour la rapidité de votre réponse j aimerais savoir si j ai un recours> Étant donné que je paie le loyer depuis plusieurs années à mon nom si non l'agence doit elle me laisser du temps pour retrouver un logement et quelle procédure doit elle faire pour me donner congé merci par avance de votre réponse

Par **cendrillon76_old**, le **09/10/2007 à 14:29**

Votre propriétaire ou l'agence qui vous loue votre appartement doit vous envoyer une lettre en recommandée avec accusé de réception vous précisant votre préavis qui normalement est notifié sur votre bail (3 ou six mois)